



AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

ANNEXE I : Cahier des charges

COORDINATION DU DISPOSITIF

Promeneurs du Net



**Une autre manière
d'être en contact
avec les jeunes**

Coordination du dispositif « Promeneurs du Net » en Haute-Loire
Octobre 2024

Contexte et présentation

1) Définition des Promeneurs du Net

Les réseaux sociaux font partie du quotidien des jeunes, ils sont des vecteurs de communication, de socialisation, d'information et de divertissement. Ils sont devenus rapidement des médias de masse, sans forcément être cadrés et accompagnés à la hauteur de leurs enjeux.

Internet est un « territoire » qui présente à la fois des risques, mais aussi d'importantes potentialités pour les jeunes. La mise en place d'une action éducative « sur la toile » est donc essentielle pour accompagner les pratiques des jeunes et ainsi minimiser les risques de dérive, tout en valorisant les compétences acquises par ces derniers. Le dispositif « Promeneurs du Net », et au-delà, la présence éducative sur Internet, s'inscrivent dans ce contexte.

De nombreux acteurs de la jeunesse s'appuient aujourd'hui sur les réseaux sociaux, afin de mobiliser les jeunes sur des projets et de les informer de l'activité de leurs structures. Cette démarche se fait cependant souvent de façon « non officielle » et sur leur temps personnel. L'absence de cadrage et de légitimation de cette présence en ligne ne leur permet pas d'inscrire leur action éducative dans une continuité. L'objectif du dispositif « Promeneurs du Net » est de labelliser des professionnels, afin que ceux-ci (éducateurs, animateurs...), intervenant auprès des jeunes, utilisent Internet pour tisser des relations de confiance avec eux, individuellement ou collectivement. L'adulte labellisé « Promeneur du Net » est positionné comme un professionnel et un certain nombre de règles et de dispositions sont ainsi mises en place.

La présence éducative sur Internet apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales, en direction des jeunes.

La notion de « présence éducative sur Internet » fait référence à l'idée de poursuivre, sur Internet, la démarche éducative engagée par les différents acteurs professionnels intervenant auprès des jeunes sur les territoires.

Un Promeneur du Net est un professionnel qui assure une présence éducative sur Internet auprès des jeunes, en lien avec eux sur les réseaux sociaux, dans le cadre de ses missions habituelles (*qu'il exerce généralement en présentiel*).

Les professionnels ne changent donc ni de métier, ni de missions, mais ajoutent à leurs missions « classiques » un nouveau lieu (l'espace numérique), avec un nouvel outil, et éventuellement de nouveaux créneaux de travail (temps pendant lesquels les jeunes sont « captables » sur cet espace, notamment en soirée).

2) Objectifs de la démarche

Mise en œuvre par les Caf et leurs partenaires au niveau national, la démarche « Promeneurs du Net » poursuit différents objectifs :

❖ Favoriser le lien social

- renforcer le lien social avec les jeunes et entre les jeunes ;

- maintenir le lien avec des jeunes qui ne viennent pas ou plus dans les structures, ainsi qu'avec les jeunes les moins mobiles ;
- ❖ **Sensibiliser à l'usage du numérique**
 - développer une présence éducative dans les espaces en ligne fréquentés par les jeunes ;
 - sensibiliser aux usages d'Internet et des écrans ;
 - développer l'esprit critique des jeunes face à l'information et à l'image ;
- ❖ **Créer un espace d'échange et de parole**
 - développer une relation de confiance favorable à une amélioration de l'intervention auprès des jeunes ;
 - favoriser les échanges avec les jeunes ;
 - augmenter la fréquentation des structures jeunesse du territoire et fidéliser les jeunes aux différentes activités proposées ;
- ❖ **Faire émerger des initiatives**
 - développer un accompagnement de projets via les réseaux sociaux ;
 - adapter l'offre éducative aux besoins et aux projets des jeunes ;
- ❖ **Favoriser de nouvelles pratiques collaboratives**
 - développer des projets collaboratifs entre jeunes ;
 - favoriser les projets collaboratifs entre professionnels ;
 - améliorer le travail entre les réseaux de professionnels, de manière dématérialisée et présentielle, avec davantage de collaboration interdisciplinaire ;
- ❖ **Prévenir les comportements à risques et lutter contre les exclusions**
 - transmettre des contenus informatifs adaptés aux usages des jeunes et à leurs inquiétudes, dont le professionnel peut avoir connaissance en étant présent sur les réseaux sociaux ;
 - assurer une veille, détecter des difficultés et prendre contact avec des jeunes qui paraissent en difficulté ;
 - proposer une écoute psychosociale, répondre aux situations de détresse psychologique, orienter ;
 - détecter les signaux relevant de phénomènes d'emprise : changements de comportement, actes de prosélytisme ;
 - signaler les situations préoccupantes aux institutions compétentes.

3) Le territoire

La zone d'intervention géographique du projet est le département de la Haute-Loire. Le réseau des Promeneurs du Net devra donc s'attacher à concerner dans la mesure du possible des professionnels de chaque intercommunalité. Une vigilance particulière sera portée aux zones rurales les plus isolées, ainsi qu'aux territoires prioritaires tels que définis dans les différents projets de territoire existants.

4) Le public cible

Les publics principalement visés par ce dispositif sont les jeunes altiligériens de 12 à 25 ans. L'adhésion des jeunes accueillis au sein des structures partenaires devra être recherchée. Néanmoins, il n'est pas exclu que certains professionnels, dans le cadre de leur mission de promeneur, soient en lien avec des parents ou des proches de jeunes, ou avec des jeunes en dehors de la tranche d'âge ciblée.

5) Cadre du dispositif et mission de coordination

Les partenaires, selon leurs orientations respectives, souhaitent poursuivre et renforcer leur politique au service de la jeunesse, en continuant à soutenir le dispositif « Promeneurs du Net » en Haute-Loire. Cette action s'inscrit dans le Schéma Départemental de Services aux Familles pour « Accompagner les jeunes dans l'engagement citoyen et mener des actions de prévention auprès d'eux et des familles dans l'utilisation des outils numériques ».

Le comité de pilotage du Dispositif Promeneurs du Net souhaite soutenir le développement et déploiement de ce dispositif en renouvelant la fonction de coordination départementale.

En effet une fonction de coordination a été créée en 2019 pour créer et développer un réseau de « Promeneurs du net » en Haute-Loire. La convention arrivant à échéance (31/12/2024), **un nouvel appel à candidature est proposé pour développer et animer le réseau des Promeneurs du Net. Cette mission sera confiée à une structure via un appel à candidatures lancé par la Caf de la Haute-Loire.**

6) Gouvernance

Un comité de pilotage du dispositif promeneur du net est composé de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Loire, la DSDEN représentée par le SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sport), la MSA et le Département.

Le comité prend les décisions, suit et évalue la mise en œuvre du dispositif.

Les membres du comité de pilotage assurent le suivi et l'évaluation de l'action de coordination et du dispositif promeneur du Net. Le suivi opérationnel est confié à la Caf de la Haute-Loire.

7) Durée et suivi de la mission de coordination

Le coordinateur départemental du dispositif « Promeneurs du Net » sélectionné à l'issue du présent appel à candidature travaillera en lien avec le comité de pilotage à qui il devra rendre compte de l'activité.

Le coordinateur départemental sélectionné à l'issue du présent appel à candidatures démarrera ses missions dès janvier 2025. Une convention pluriannuelle couvrant les années 2025 à 2027 sera signée.

Une démarche d'évaluation continue permettra d'apprécier la bonne mise en œuvre de la démarche, afin que le cas échéant, le comité de pilotage pluri institutionnel des « Promeneurs du Net » puisse décider de reconduire le projet. En fonction des financements disponibles, l'objectif à terme est de mettre en place un dispositif pérenne.

La coordination du dispositif

Le présent appel à candidatures vise à sélectionner une structure qui pourra embaucher ou missionner son personnel afin de réaliser la coordination du dispositif « Promeneurs du Net ».

Le coordinateur aura en charge l'animation du réseau actuel des Promeneurs du Net (actuellement 14 promeneurs du net sur le département), ainsi que l'identification de nouveaux Promeneurs.

Il devra ainsi fédérer un groupe pluridisciplinaire autour de rencontres, échanges de bonnes pratiques, formations, et il sera chargé du développement progressif du dispositif en lien avec le Comité de pilotage.

1) Missions du coordinateur

Le coordinateur départemental est un acteur majeur dans la mise en œuvre de la démarche du dispositif « Promeneurs du Net », chargé des missions suivantes :

- identifier des Promeneurs du Net et faire le lien avec la Caf pour leur habilitation, tout en veillant à une bonne couverture territoriale des Promeneurs du Net (que l'ensemble des territoires du département soit couvert). Faire le lien avec la Caf pour la labélisation des animateurs dans le cadre de la PS Jeunes.
- coordonner, animer et promouvoir le réseau départemental des Promeneurs du Net, notamment au travers de formations, d'organisation de rencontres, retours d'expérience, etc. ;
- participer à la réflexion pour co-construire des outils de développement du dispositif, en lien avec le réseau et le Comité de pilotage ;
- assurer le développement et l'administration des outils numériques dédiés au réseau (espace collaboratif de travail, site internet départemental, réseaux sociaux...) ;
- accompagner et aider les Promeneurs dans leur pratique individuelle ;
- communiquer régulièrement sur l'action et la diffusion de supports de communication, afin de lui donner de la visibilité (organisation de rencontres départementales, de forums...) ;
- communiquer auprès des jeunes pour promouvoir les Promeneurs du Net ;
- travailler sous l'animation fonctionnelle du comité de pilotage qu'il organise et en assure le secrétariat ;
- effectuer une évaluation du dispositif et formuler des préconisations d'optimisation ;
- articulation avec les missions de l'animateur jeunesse départemental et le réseau Ados ;
- support et référence en terme de numérique sur le département, avec le développement d'actions répondant aux besoins des acteurs de terrain sur les questions du numérique.

2) Les partenariats à développer

Le coordinateur départemental devra s'attacher à promouvoir le dispositif des Promeneurs du Net auprès de l'ensemble des acteurs locaux susceptibles d'être en lien avec des jeunes de 12 à 25 ans, et notamment :

- Etablissements scolaires du second degré ;
- Missions locales ;

- Bureaux et Points d'informations Jeunes ;
- Centres sociaux et culturels, espaces de vie sociale ;
- Associations locales qui interviennent auprès des jeunes ;
- Accueils de loisirs avec ou sans hébergement et accueils de jeunes ;
- Foyers jeunes travailleurs, structures d'hébergement des jeunes ;
- Clubs de prévention ;
- Fédérations d'éducation populaire ;
- Services jeunesse des communes ;

3) Logistique

Les moyens matériels nécessaires au bon déroulement de sa mission sont à identifier par le coordonnateur et sont compris dans la subvention annuelle qui lui est attribuée. Le coordonnateur s'engage à mettre en place une organisation permettant le suivi de l'activité de promeneurs sur les réseaux sociaux, et à faciliter les contacts et échanges entre ces professionnels.

4) Suivi et évaluation du dispositif

Un suivi régulier de la mise en œuvre de la démarche devra être réalisé au moyen notamment d'un tableau de bord et d'un document de suivi de l'activité des promeneurs. Un outil national d'évaluation est en cours de création, et dans l'attente de sa livraison, le coordinateur départemental devra être en mesure de disposer des critères et indicateurs suivants :

- Nombre de promeneurs, nombre de structures associées ;
- Validité et conformité des profils des promeneurs sur les réseaux sociaux ;
- Nombre de jeunes en contact sur Internet ;
- Nombre de réseaux sociaux concernés ;
- Diversité des moyens d'intervention concernés ;
- Diversité des demandes des jeunes (psychosociales, logement, projets, santé...) ;
- Nombre et qualité des échanges ;
- Implication des partenaires ;
- Nature et fréquence des regroupements réalisés (formation, supervision, échange de pratiques...) ;
- Evaluation des regroupements réalisés ;
- Promotion et valorisation de la démarche ;
- Lien avec les familles.

Le coordinateur départemental aura un lien privilégié avec le comité de pilotage, et en tant qu'architecte du dispositif pourra à tout moment effectuer des préconisations visant à l'améliorer ou le promouvoir.

5) Compétences recherchées

Il n'y a pas de formation spécifique ou de profil unique conduisant à un poste de coordinateur du réseau Promeneurs du Net. Il s'agit plutôt d'un ensemble de capacités et de compétences nécessaires, ainsi que d'un environnement de travail et de ressources disponibles au sein d'une structure en lien avec la jeunesse et ses acteurs au niveau départemental.

Toutefois, le professionnel retenu devra :

- Avoir une bonne connaissance des acteurs et structures relatifs à la jeunesse sur le département de la Haute-Loire dans les domaines de l'animation socio-éducative, de l'information jeunesse, du social, du médico-social, du logement... ;
- Avoir une bonne connaissance des principaux dispositifs à l'attention de la jeunesse et des relais institutionnels : CAF, Département (protection de l'enfance...), SDJES, DSDEN, MSA, etc. ;
- Justifier d'une maîtrise du développement de projet : conception, suivi, partenariat, évaluation ;
- Justifier d'une maîtrise de l'animation de réseaux (réunions, groupes de travail, projets collectifs et/ou collaboratifs...) ;
- Maîtriser l'environnement numérique lié aux réseaux sociaux et les médias de communication ;
- Etre en capacité de promouvoir et valoriser le réseau départemental et le dispositif ;
- Etre en capacité d'insuffler une dynamique collective ;
- Etre réactif et disponible, envers les promeneurs, leurs employeurs ou le comité de pilotage ;
- Savoir prendre des décisions et travailler en autonomie.

Enfin, le professionnel missionné sur la coordination du réseau devra disposer de solides compétences relationnelles et rédactionnelles, disposer de capacités d'observation et d'analyse, et faire preuve de pédagogie et diplomatie.

6) Moyens financiers

Une enveloppe de subvention annuelle sera attribuée à la structure retenue pour la coordination du dispositif. Un cofinancement pourra être recherché par le candidat.

Le montant alloué devra prendre en compte le temps de travail du coordinateur (**estimé à 0,5 ETP**), ainsi que l'ensemble des dépenses identifiées inhérentes à la mission de coordination : matériel, déplacements, animation des formations, suivi administratif, création d'outils de communication, etc.

Le coordinateur a la possibilité de faire intervenir des prestataires ponctuellement ; dans cette éventualité, la rémunération de ce prestataire sera effectuée par le coordinateur départemental au moyen de la subvention qui lui a été attribuée.

La structure coordinatrice devra justifier de l'utilisation de ces fonds auprès du Comité de pilotage des Promeneurs du Net.

7) Les critères d'éligibilité

Le projet devra être porté par une structure unique œuvrant dans le domaine de la jeunesse. La structure devra avoir une vocation sociale liée à la jeunesse, l'habitude d'un fonctionnement en réseau et mettre à disposition du coordinateur des locaux situés en Haute-Loire.

Le coordinateur positionné au sein de la structure devra maîtriser l'animation de réseau et le suivi de projets et avoir une mobilité départementale. La connaissance des différents acteurs jeunesse du département est un plus. La structure porteuse s'engage par ailleurs à n'avoir aucune action de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et ne pas exercer de pratique sectaire, dans le respect de la charte de la laïcité de la Caf.

La Caf de la Haute-Loire se réserve le droit de renouveler l'appel à candidature dans les cas où les dossiers reçus ne répondraient pas aux attendus de la mission.

Afin d'assurer la transparence et de garantir ainsi l'équité entre tous les candidats potentiels susceptibles de répondre à l'appel à candidature, les critères suivants ont été mis en place :

❖ **Qualité du projet**

- Compréhension des enjeux et de la démarche ;
- Clarté et cohérence du projet au regard des orientations fixées dans ce cahier des charges ;
- Faisabilité financière et temporelle ;
- Pertinence des partenariats mobilisés ;
- Articulation du projet avec les dispositifs de droit commun existant.

❖ **Adéquation du candidat**

- Pertinence de la structure candidate au regard de son expérience dans le domaine de la jeunesse ;
- Connaissance du territoire et des partenariats à mobiliser ;
- Expérience du candidat dans la gestion de projet et le développement d'outils ;
- Capacité de gestion ;
- Qualification et expérience du professionnel pressenti pour assurer la fonction de coordination (animation d'un réseau) ;
- Articulation du dispositif Promeneurs du Net avec le projet global de la structure.

8) Echancier de déploiement attendu

- Démarrage de la mission du coordinateur : Janvier 2025

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature (annexe 2) comprend :

- ❖ **la fiche d'identité de la structure** : coordonnées complètes, personne contact, organigramme, liste datée des membres du Conseil d'Administration, statuts, récépissé de déclaration en Préfecture ou arrêté préfectoral de création, n° SIRET, RIB, rapport d'activité et compte de résultat le plus récent / rapport du commissaire au compte ;
- ❖ **le projet détaillé** de coordination du dispositif « Promeneurs du Net », comprenant par ailleurs :
 - **Le calendrier de mise en œuvre.**

- **Le curriculum vitæ**, avec qualification et expérience du professionnel pressenti pour assurer la fonction de coordination ;
- **Les budgets prévisionnels annuels (budget global de la structure et mission de coordination).**

Après étude des dossiers, un Jury de sélection sera organisé. Un temps sera consacré à l'audition du projet de la structure, un temps à la motivation et compétence du candidat.

Le dossier doit être accompagné de tous supports et informations permettant d'apprécier la pertinence de la candidature au regard des attendus détaillés dans le présent cahier des charges.

Le dossier complété sera transmis **au plus tard le 30 octobre 2024**, par mail (signé et scanné) :

promeneurs-du-net.cafle-puy@caf.fr

ET par voie postale à :

Pôle Conseils et Aides aux Partenaires - CAF DE LA HAUTE-LOIRE
10 Avenue André Soulier – TSA 11200
43009 LE PUY EN VELAY CEDEX

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au conseiller territorial Caf en charge du déploiement de ce dispositif :

bertrand.pinlet@caf43.caf.fr ou contact.partenaires@caf43.caf.fr

Pour en savoir plus :

- Page dédiée sur le site de la Caf de Haute-Loire : <https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-de-haute-loire/partenaires-locaux/enfance-et-jeunesse/promeneurs-du-net>

- Site Internet : www.promeneursdunet.fr

- Guide de déploiement : http://www.promeneursdunet.fr/sites/default/files/outils_accompagnement/guide_de_deploiement_interactif.pdf